

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Anne GUTH, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Muriel MOTZ, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Perrine FABACHER, donne pouvoir à Joël GIROLT
Sabine BILLMANN, excusée
Joé JUNCKER, donne pouvoir à Joël GIROLT
Stéphanie MERCK, donne pouvoir à Frédéric NEUHARDT
Jean-Marc MULLER, excusé

Secrétaire de séance : Marc WENGER

Date de convocation : 26 novembre 2021

&&&&&

AJOUT POINT N°7 : OUVERTURE CREDIT INVESTISSEMENT 2022

1° COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu du vendredi 08 octobre 2021 est approuvé, à l'unanimité.

2° SIEARR : ADHESION DES COMMUNES DE ROTT ET CLIMBACH

La Commune de Climbach était jusqu'à lors autonome en gestion de l'eau et de l'assainissement. La Commune de Rott était autonome en gestion de l'assainissement. Les deux communes demandent leur adhésion pour la gestion totale de l'eau et l'assainissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité : l'adhésion de la commune de Climbach au S.I.E.A.R.R. pour les compétences eau et assainissement à compter du 01/01/2022 ; le transfert de la compétence eau de la commune de Climbach au S.I.E.A.R.R. à compter du 01/01/2022 ; le transfert de la compétence assainissement de la commune de Climbach au S.I.E.A.R.R. à compter du 01/01/2022 ; le transfert de la compétence eau de la commune de Rott au S.I.E.A.R.R. à compter du 01/01/2022 ; la modification des statuts di SIEARR.

3° DROIT DE PLACE HAIR TRUCK ET PIZZA MARIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le tarif du droit de place du Hair Truck installé sur la Place de la mairie, tous les mercredis. A ce titre, un droit de place d'un montant de 15.00 euros avait été fixé pour chaque journée de vente. Le commerçant était totalement autonome, n'avait ni besoin de branchement eau, ni électricité. Désormais, il bénéficie d'un branchement électrique pour palier à ses besoins de fonctionnement. Il est proposé de porter le droit de place de 15 euros à 18 euros, par jour de présence. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le montant du droit de place à 18.00 euros à partir du 1^{er} janvier 2022. Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le tarif du droit de place de Pizza Marie installé sur la Place de la mairie, les jeudis des semaines impaires. A ce titre, un droit de place d'un montant de 15.00 euros avait été fixé pour chaque journée de vente. Le

commerçant se branchait jusqu'à lors chez un riverain pour son alimentation électrique, et ne nécessitait ni branchement eau, ni électricité de la part de la Commune. Désormais, il bénéficie d'un branchement électrique pour palier à ses besoins de fonctionnement. Il est proposé de porter le droit de place de 15 euros à 18 euros, par jour de présence. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le montant du droit de place à 18.00 euros à partir du 1^{er} janvier 2022.

4° COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG : RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le Maire présente le rapport d'activités 2020 de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg. Le conseil municipal prend acte du rapport.

5° SECURISATION DES ENTREES DE VILLAGE

Le maire rappelle la nécessité de ralentir la circulation aux entrées côté Schoenenbourg et Hoffen. Le conseil départemental 67 propose de poser provisoirement, une écluse à l'entrée côté Schoenenbourg afin de ralentir la vitesse. 0 l'entrée côté Hoffen, il est observé une forte accélération des véhicules en sortant du village, déjà à partir du terrain de football. Après concertation avec le bureau d'étude en charge du lotissement Bettelstock, il est fortement conseillé d'installer un passage/plateau surélevé sur toute la largeur de la chaussée, afin de sécuriser, en même temps, la sortie du lotissement, la sortie de la salle des fêtes, ainsi que réduire la vitesse à l'entrée et sortie dans le village. Le bureau d'étude M2I, propose un contrat de maîtrise d'œuvre, comprenant l'étude, la consultation des entreprises. L'aménagement sera englobé dans le budget annexe lotissement. Le conseil municipal, après discussions, autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à 12 voix pour et 1 abstention.

6° NOM DE RUE : LOTISSEMENT BETTELSTOCK

Après consultation de l'ensemble des habitants de Hunspach, on note le vote de choix de nom de rue comme suit : Rue Bettelstock : 23 ; Rue des saules : 22 ; Rue du stade : 8 ; Rue des chouettes : 6 ; Rue des Coquelicots : 4 ; autres propositions : 5

Au vu de la quasi-égalité entre les deux premiers noms, il est proposé de relancer l'ensemble des futurs acquéreurs pour un second tour de vote portant uniquement sur les deux propositions en tête.

7° OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% du montant du budget d'investissement 2021.

8° DIVERS

- **CARREFOUR RUE SAINT-PAUL/RUE PRINCIPALE :**
 - Commande passée pour le marquage au sol, passage piéton ect.. par suite des travaux d'enrobés. La peinture ne pourra être posée qu'en cas de temps sec.
 - Elagage tilleul, demande de conseils auprès de CK espaces verts, entretien annuel contraignant car les repousses verticales à élaguer de manière très régulière. Proposition de conserver le tilleul et déplacer ou supprimer l'éclairage public sur la façade, dissimuler dans l'arbre.
 - Bouleau pleureur situé le long de la propriété de M. Schillinger, pose un problème car ses racines percent dans sa cave. Il est proposé poser une barrière anti-racines afin qu'elles n'endommagent d'avantage la propriété de M.Schillinger, ou proposition de supprimer l'arbre et d'en replanter une autre espèce.
 - Proposition d'aménagement d'un petit giratoire, comme existant par le passé, afin de fluidifier la circulation autour de ce carrefour.

- **CARREFOUR RUE DU MOULIN/ RUE PRINCIPALE :** Le portail de M. Burnet donnant sur la rue principale est situé dans le virage. Le riverain souhaite sécuriser la sortie de sa propriété, afin d'éviter tout incident lié à la vitesse des véhicules arrivant dans le virage. Il est proposé d'installer un miroir et d'installer un panneau stop au niveau de la sortie de la rue de l'ange.
- **ANTENNE SFR :** montage de l'antenne semaine du 17 janvier 2022, pose de la clôture semaine du 24 janvier 2022, raccordement électrique par ES puis mise en service, avril-mai 2022.
- **LOTISSEMENT ETAT D'AVANCEMENT ET COMMERCIALISATION :** 2 permis de construire accordés, 5 permis de construire en cours d'instruction, 3 restent à déposer. Les actes de ventes seront signés au courant du mois de janvier et début des premières constructions en février. Plantations des espaces verts à venir. L'éclairage public provisoire sera installé avant fin décembre.
- **REHABILITATION HALL DES SPORTS :** le délai initial imposant de sortir une première facture avant fin 2021 pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat et de la CEA, a été prolongé au 30 juin 2022. Une nouvelle réunion de la commission devra être fixée en janvier pour fixer les choix d'équipements et discuter du mode de gestion de la nouvelle salle.
- **PROJET MAM :** recherche d'un local pour pouvoir accueillir l'activité, en location, terrain à vendre pour investissement professionnel. La Commune encourage le projet et le soutiendra autant que possible, néanmoins, elle ne dispose d'aucun bâtiment adapté à ce jour. Un terrain reste disponible dans le lotissement, un partenariat financier peut être envisagé pour soutenir le projet.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2021

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	